

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire informe que le montant des investissements pour l'exercice 2015 étant arrêté, il convient, dans le cadre de l'aide financière du Conseil Général aux contrats de territoire, de demander une subvention la plus élevée possible conformément au tableau de programmation, ci-après.

**N° 2015/058**

**AIDE FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL : OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2015**

CM du 02/04/2015

N° 2015/058


**AIDE FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL : OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2015**

OBJET DE L'OPERATION	COUT GLOBAL H.T.	SUBVENTION 2015 SOLLICITEE
Transformation de l'ancienne crèche en poste de Police Municipale – rue du Stade	400 000 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>400 000 €</b>	<b>200 000 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général conformément aux investissements proposés pour l'exercice 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE.**

Maire,  
  
*Etienne LANSADE*  
M. Etienne LANSADE